



Commune de Sainte Bazeille
MAIRIE

25 avenue du Général de Gaulle
BP 18
47180 Sainte Bazeille
Tel 05 53 94 40 28
Fax 05 53 94 27 85
contact@mairie-sainte-bazeille.fr
www.mairie-sainte-bazeille.fr

Liberté - Égalité - Fraternité

Conseil Municipal du
mardi 13 mai 2008

Département de Lot-et-Garonne
Arrondissement de Marmande

Fixation du seuil d'engagement des poursuites du receveur municipal

Dans un souci d'amélioration du recouvrement, et dans l'intérêt même de la collectivité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les seuils comme suit :

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| - Emission d'un titre de recette | > ou égal à 05 € |
| - Commandement | > ou égal à 17 € |
| - ODT CAF ou employeur, saisie rémunération
- et saisie attribution CAF | > ou égal à 30 € |
| - OTD banque ou saisie attribution banque | > ou égal à 130 € |
| - Saisie vente | > ou égal à 230 € |
| - Vente | > ou égal à 500 € |

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Autorisation permanente de poursuite par voie de commandement du receveur municipal

En application des articles R 2342-4 et D 3342-11 le Conseil Municipal décide de délivrer une autorisation permanente et générale de poursuite par voie de commandement au comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu des différentes périodes d'exercice de la fonction de trésorier décide :

- de demander le concours de M. Christian ALBOUY, trésorier principal, pour assurer des prestations de conseil à compter du 09 mars 2008,
- de lui accorder l'indemnité de conseil au taux plein, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies par arrêté interministériel (16 septembre 1983),
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires correspondants,
- d'ouvrir les crédits nécessaires à l'article 6225 du budget.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Avenant travaux à l'école primaire

En raison de travaux supplémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'avenant n° 1 de l'entreprise Rapin pour un montant de 19 329.81 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Choix des emprunts travaux d'investissement commune 2008

Afin de financer le programme d'investissement 2008, après consultation auprès de Dexia, Caisse d'épargne et CRCAM, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter, auprès de la CRCAM d'Aquitaine, un prêt de 607 000 €, au taux de 4.41%, remboursable sur 20ans, trimestriellement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Choix d'un emprunt commune prêt relai TVA

Afin de financer la TVA des programmes d'investissement 2008, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter un prêt auprès de la CRCAM d'un montant de 158 000 €, au taux de 4.14%, et dont le remboursement s'effectuera sur 2 ans.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Choix d'une ligne de trésorerie pour le budget de la commune

Afin de financer les programmes d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter auprès de la CRCAM l'attribution d'une ligne de trésorerie de 50 000 €, au taux de 4.49 %, pour la durée de 1 an.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Acquisition d'une tondeuse pour les espaces verts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après analyse des offres des entreprises en concurrence, accepte la proposition de la société CHAMBON pour un montant de 28 670 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Choix d'une entreprise pour la réfection de la toiture « Aquibois »

Après consultation des trois entreprises suivantes :

- Ets RAPIN	30 786.70 € HT
- CONSTANTS SA	31 404.60 € HT
- Sté AUXILLIAIRE DE CONSTRUCTION	33 237.90 € HT

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché à l'entreprise RAPIN.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Choix d'un architecte pour les travaux à l'école maternelle

Après consultation de 3 architectes, Messieurs PEYREAUD, GORET et MG ARCHITECTE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à MG ARCHITECTE, pour l'extension de la salle de repos, le remplacement de la chaudière et des radiateurs de l'école maternelle, pour un montant d'honoraires de 9 % HT sur le montant HT des travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Cessation d'activité de la carrière Les Sables sur la commune de Sainte Bazeille

Suite à la cessation d'activité de la gravière (parcelles 145, 146, 147, 148, 152, 163 et 164 de la section AB), le Conseil Municipal approuve la remise en état effectuée par la SARL ROSPARS et le réaménagement conforme à ce qui était prévu dans le dossier d'autorisation.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Adhésion au CAUE pour 2008

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Vente de la tondeuse TORO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la vente de cette tondeuse à Monsieur Patrick MICHELEAU de Casteljaloux pour la somme de 500 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité